

## Formation continue



0 semaine  
4 jours



## Sommaire:

### GENERAL

- Orientation 2020

### AUTOCAR

- Allemagne : salaire minimum - **IMPORTANT**
- BUSFAN : demande d'infos sur les promotions

### ENVIRONNEMENT

- Le tri des déchets d'entreprise

### SECURITE

- Le trajet scolaire - IBSR

### DECES

### A VOS AGENDAS !

14/09 : Commission VRA BUS

16/09 : Conseil d'Administration FBAA

21/09 : Commission CFA BUS

30/09 : Commission VRA BS

## GENERAL



La rentrée des classes de cette année, sera aussi synonyme d'un renouveau pour la plateforme informatique de la FBAA, de FCBO et de l'ICB. Ainsi, nous passerons à un nouveau système à partir du vendredi 4/09. C'est la raison pour laquelle vous recevrez peut-être votre LB un peu plus tôt aujourd'hui et dans l'après-midi nous pourrions plus difficilement accessibles par email.

N'hésitez donc pas à prendre contact par téléphone. Dès le lundi 7/09, nous serons à nouveau « sur antenne ».

## ORIENTATION 2020

En début de cette semaine, les entrepreneurs ont reçu une invitation par courriel pour participer à un sondage au sujet de l'organisation de la FBAA.

**Parfois l'on doit pouvoir s'arrêter et oser se poser la question de savoir si le chemin sur lequel l'on s'est engagé est le bon, ainsi que les moyens pour y parvenir.**

Le Conseil d'Administration de la FBAA a dès lors pris l'initiative d'entreprendre une étude pour s'auto analyser en vue d'en dégager par la suite des enseignements pour l'avenir

C'est ainsi que le projet, ORIENTATION 2020, fut démarré à l'occasion de l'Assemblée Générale des membres de 2015.

L'enquête en ligne, faisant partie de ce projet, couvre une trentaine de thèmes à propos desquels nous demandons votre opinion, vos remarques et suggestions.

La Fédération est entièrement dédiée à vous, l'entrepreneur d'aujourd'hui et de demain. Votre contribution est censée déterminer le chemin à suivre dans le futur.

Si vous n'avez pas reçu cette invitation, n'hésitez pas à prendre contact avec [patrick.westelinck@fbaa.be](mailto:patrick.westelinck@fbaa.be)

## AUTOCAR

### ALLEMAGNE: salaire minimum - IMPORTANT

Les autorités allemandes ont légèrement assoupli la procédure de déclaration des chauffeurs pouvant être amenés à rouler en Allemagne (services internationaux avec prise et/ou dépose de passagers ou services de cabotage).

En effet, il ne faut plus déclarer les chauffeurs (ni conserver leurs prestations de travail)

- dont le salaire mensuel normal dépasse € 2.958 par mois
- ou dont le salaire mensuel dépasse € 2.000 par mois et dont l'employeur peut prouver qu'il a payé un tel salaire au cours des 12 derniers mois
- ou qui appartiennent à la famille proche (époux, épouse, enfants ou parents) du chef d'entreprise.

Dans le cas d'une personne morale, cette exemption ne s'applique que dans les cas où cette relation familiale existe avec un membre de l'organe habilité à représenter l'entreprise.

## AUTOCAR

### BUSFAN: demande d'infos sur les promotions

Depuis la mi-juin, le site internet [www.busfan.be](http://www.busfan.be) regroupe plus de 1500 offres de membres qu'il s'agisse de réservations individuelles, de réservations de groupe ou de voyages personnalisés. Afin d'attirer les consommateurs sur le site internet des entreprises en vue d'y effectuer des réservations, une campagne de promotion digitale est développée sur certains thèmes. Avec succès, puisqu'en un mois, pas moins de 4500 personnes ont suivi ce canal pour se rendre sur le site d'autocaristes.



Au cours de l'automne, les thèmes privilégiés seront en septembre « **les voyages gastronomiques** » et « **les déplacements vers des concerts** » et en octobre « **les marchés de Noël** » et « **les sports d'hiver** ». Afin de présenter l'offre la plus complète possible, les entreprises ayant inséré sur leur site depuis la mi-juin des offres sur un ou plusieurs de ces thèmes ou prévoyant de le faire dans le courant de ce mois, sont invitées à en informer Busfan avant le 15 septembre en envoyant un courriel avec les renseignements requis à [info@busfan.be](mailto:info@busfan.be)

## ENVIRONNEMENT

### LE TRI DES DECHETS D'ENTREPRISE

Après la Flandre, il y a deux ans, la Wallonie a aussi décidé d'imposer l'obligation pour les entreprises de trier leurs déchets. Cette obligation sera introduite en étapes d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dès le premier septembre, les entreprises wallonnes sont tenues de trier les piles et accumulateurs, les pneus usés, les véhicules hors d'usage, les huiles usagées et les déchets des équipements électriques et électroniques. De plus, les entreprises sont obligées de conserver la preuve de ce tri pendant au moins deux années.

(Source : ICB-SM)

## SECURITE

### LE TRAJET SCOLAIRE

#### 4 ENFANTS ACCIDENTES SUR 10 LE SONT SUR LE TRAJET SCOLAIRE

#### Mais seulement 5 % d'entre eux ont un accident aux abords des écoles

Depuis 10 ans exactement, les gestionnaires de voirie ont l'obligation légale d'aménager en zones 30 les abords d'écoles. Pour mesurer l'efficacité de cette mesure, l'IBSR a passé au crible près de 2300 accidents impliquant des enfants sur le trajet scolaire. Résultat: les abords immédiats sont relativement sûrs puisqu'on y recense seulement 5% des accidents. En revanche, près de 75% des enfants accidentés le sont dans une zone périphérique comprise entre la zone 30 et 300 m autour des établissements scolaires.



#### Conclusion et recommandations

Selon Jacqueline Galant, Ministre de la Mobilité: "Il y a 10 ans, les abords des écoles ont été mis en zones 30. Cette mesure a clairement eu un effet positif sur la sécurité routière. Néanmoins, il y a encore trop d'accidents impliquant des enfants sur le trajet scolaire. Toutes les zones 30 ne sont pas aussi sûres, mais c'est surtout en dehors de leur périmètre que des mesures doivent être prises pour améliorer la sécurité".

Parmi les recommandations émises par l'IBSR pour améliorer la situation, citons, entre autres:

- ✓ la possibilité, à certains endroits, d'étendre la zone 30 en y englobant éventuellement un carrefour dangereux;
- ✓ la mise en place, dans un périmètre de 300 m autour des écoles, d'un système d'affichage spécifique qui permettrait, aux heures d'entrée et sortie d'école, d'alerter les usagers sur la présence d'enfants dans cet espace;
- ✓ le renforcement des contrôles dans un périmètre de 300 m autour des écoles;
- ✓ les actions de sensibilisation à la sécurité routière, notamment en matière de vitesse, de ceinture et de respect des règles en ce qui concerne la traversée (+ intervention d'assistants de prévention et de sécurité si nécessaire);
- ✓ la généralisation de systèmes de technologie embarquée tels que le « pedestrian warning system »;
- ✓ la sécurisation des passages aux abords des écoles (feux, dispositifs surélevés, rétrécissement, etc.).

Il est par ailleurs possible que l'IBSR procède dans un avenir plus ou moins proche à une analyse similaire pour les élèves du secondaire. Pour consulter l'étude: <http://www.ibsr.be/fr/presse/etudes-et-statistiques/rapports-recents>.

(Source : IBSR)

## DECES

Le 29/08 est décédé, à l'âge de 82 ans, Paul Van Hool, co-fondateur de Van Hool sa et père de Wim Van Hool de DV Bus & Coach, importateur de Irizar et Temsa. Nos sincères condoléances à la famille endeuillée.

Editeur responsable:  
Patrick Westelinck

Lay-out: Carine De Smedt  
Traduction: Séverine Lorrain

Rédaction: Louis Eloy - Yves Mannaerts - Patrick Westelinck